

1^{er} Rapport intermédiaire de la concertation continue

Nom du projet

FERTIGHY

Date de la concertation continue

Début 26 juin 2025, en cours

Nom garant désigné par la
CNDP Jean Raymond Wattiez

Date de remise du rapport, le 09 juin 2026



Sommaire

Sommaire	2
Synthèse pour les décideurs et pour le public	3
Les enseignements clés de la concertation continue	3
Préambule	5
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP	5
La mission du garant	5
Fiche d'identité du projet.....	6
Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable.....	9
Actualités liées au projet et évolution(s)	11
Annonce d'une révision de la consommation d'eau	11
Conclusions de l'instance locale de concertation pour le raccordement électrique par RTE	12
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?	13
Le suivi des engagements du porteur de projet	13
Avis du garant sur le déroulement de la concertation	13
Les arguments exprimés	14
La synthèse des arguments	14
Les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à ce stade	16
La suite de la concertation continue	17
Les prochaines étapes du projet et de la concertation.....	17
Préconisation du garant sur la suite de la concertation continue.....	17
Liste des annexes.....	18

Synthèse pour les décideurs et pour le public

Les enseignements clefs de la concertation continue

A l'issue de la concertation préalable, le porteur de projet Fertighy a décidé de poursuivre son projet, ainsi que le raccordement qui sera réalisé par RTE. Ainsi, lors de sa séance du 4 juin 2025, la CNDP a nommé un garant pour veiller à la bonne information et la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, cette phase s'appelle la concertation continue.

La période estivale de 2025 a été mise à profit pour préparer les prochaines rencontres avec le public.

Une opposition locale au projet a commencé à se structurer portée par les communes de Breuil, Hombleux et Languevoisin-Quiquery.

A leur initiative s'est tenue dans la commune de Brouchy une réunion publique qui a rassemblé environ 100 participant.e.s. L'opposition au projet est particulièrement axée sur le sujet de l'eau, dont la consommation par Fertighy serait équivalente à 2.5 fois celle de tous les habitant.e.s de la Communauté de communes, sur celui des énergies, le besoin en électricité serait équivalent à 4 fois la consommation de la ville d'Amiens. L'agriculture consommatrice d'engrais de synthèse est fortement critiquée et des témoignages sur un autre modèle agricole sont apportés. Pour autant, des représentants d'une agriculture dite raisonnée défendent aussi le besoin d'engrais azotés qui ne proviendrait pas de l'importation et dont la disponibilité et les prix créent une dépendance préjudiciable à l'autonomie alimentaire nationale. Deux autres projets sont également dénoncés. L'unité de traitement de l'amiante sur un site proche de celui de Fertighy fait craindre un effet domino de par les produits qui seraient stockés par Fertighy susceptibles de créer des explosions. Le percement du canal Seine-Nord-Europe par son emprise sur les terres agricoles fait aussi l'objet d'une opposition, il explique pour les personnes opposées au projet le choix de faire venir Fertighy à Languevoisin-Quiquery.

Les deux réunions publiques organisées par les maîtres d'ouvrage, Fertighy et RTE, qui se sont tenues les 29 septembre et 2 décembre 2025 ont permis d'entendre sensiblement les mêmes arguments de la part des personnes opposées au projet. S'y sont ajoutées des interrogations sur les conséquences du projet pour les habitant.e.s des communes riveraines. La question des risques industriels a été posée avec force et certains doutes sont émis sur les premiers résultats des études d'impact et de danger. Le bruit, les odeurs, la circulation des poids lourds, la perte de valeurs pour les propriétés immobilières sont d'autres craintes émises par des participant.e.s. La visibilité de l'usine à partir des communes riveraines pose le sujet de son insertion paysagère, les solutions avancées sont apparues peu convaincantes à certains futurs riverains. Le raccordement électrique par RTE n'a soulevé quant à lui que peu d'interrogations, la question a toutefois été posée pour savoir si la présence des parcs éoliens a pu favoriser le choix du site.

L'indépendance des bureaux d'étude a pu être mise en cause de même que celle de l'administration en responsabilité de délivrer les autorisations environnementales. Le choix du site de Noriap à Languevoisin-Quiquery continue à susciter des interrogations. Pour certain.e.s l'utilité du projet n'est pas à rejeter, les besoins agricoles sont réels et pour ne plus dépendre de l'importation des engrais la création d'une unité de production en France est approuvée, la seule désapprobation concerne le site d'implantation envisagé, certain.e.s auraient préféré que le projet s'implante sur ou à proximité d'une zone industrielle existante, en citant notamment celle de Nesle. Les retombées fiscales sont aussi un sujet d'interrogation, d'abord

sur la fiabilité du montant annoncé, ensuite sur la répartition entre les communes et la communauté de communes.

Fertighy et RTE n'ont laissé de côté aucun sujet. Lors des réunions publiques ils se sont efforcés d'apporter des réponses en complément de toutes celles qui figurent déjà sur le site internet de la concertation qui a été alimenté régulièrement depuis la fin de la concertation préalable.

Préambule

A la suite de la concertation préalable sur le projet FERTIGHY, menée du 2 décembre 2024 au 31 janvier 2025, le maître d'ouvrage a décidé de poursuivre son projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continuent. La Commission nationale du débat public a chargé Jean Raymond Wattiez de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le rapport intermédiaire n°1 du garant, couvrant la période de juillet 2025 à mai 2026. Il rend compte, en toute neutralité et transparence, de la concertation et des arguments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations du garant pour la suite de la concertation continue.

Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 9 juillet 2024 : la CNDP est saisie par Fertighy et RTE
- 2 décembre 2024 au 31 janvier 2025 : concertation préalable menée par Alexis Favre-Gilly et Jean Raymond Wattiez, garants
- 21 février 2025 : publication du bilan des garants
- 25 avril 2025 : publication de la décision du porteur de projet
- 17 juillet 2025 : début de la concertation continue, sous l'égide de Jean Raymond Wattiez
- **9 juin 2026 : publication du rapport intermédiaire n°1**

La mission du garant

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, le garant fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, le garant s'assure que :

- les recommandations des garants et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable soient bien pris en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échanges.

Le garant reçoit une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet.

Fiche d'identité du projet

Maitre d'ouvrage :

Créée en juin 2023, FertigHy est une société fondée par un consortium d'acteurs européens (EIT InnoEnergy, RIC Energy, MAIRE, Siemens Financial Services, InVivo et HEINEKEN), RTE est également partie prenante en sa qualité de gestionnaire du réseau de transport de l'électricité et en charge du raccordement du projet.

Contexte du projet :

Le projet porté par FertigHy, à Languevoisin-Quiquery, vise à la construction et à l'exploitation d'une unité de production d'engrais à partir d'hydrogène bas carbone. Le projet prévoit une production annuelle de 500 000 tonnes de nitrate d'ammonium calcaire, dosé à 27% d'azote, appelé « CAN 27 ».

L'usine doit bénéficier de la proximité immédiate du canal du Nord et du futur canal Seine-Nord- Europe pour son approvisionnement et l'écoulement de sa production.

Afin d'assurer l'alimentation électrique de la future usine, un raccordement au réseau public de transport d'électricité serait nécessaire. Ce raccordement, sous maîtrise d'ouvrage RTE, consisterait à créer une liaison souterraine à 225 000 volts, d'environ 12 km, entre le poste électrique existant de Pertain sur la commune d'Hypercourt et la future installation.

Localisation du projet :

Le projet prévoit de s'implanter sur la commune de Languevoisin-Quiquery, dans la Somme, au sein d'une future plateforme agri-logistique, entre l'actuel canal du Nord et le futur Canal Seine-Nord-Europe. Le site d'une surface d'environ 20 hectares se trouve sur une emprise foncière propriété de la coopérative Noriap qui exploite déjà, à proximité, une unité de stockage de céréales en silo.

Le site proposé bénéficie d'un positionnement géographique stratégique au croisement de grands axes de communication : fluviaux entre le canal du nord et le futur canal Seine-Nord-Europe, autoroutiers et ferroviaires.



Objectifs du projet selon le MO :

Les objectifs affichés par le porteur de projet sont les suivants :

- Sécuriser l'approvisionnement en engrais au service de la production agricole française et européenne, en réponse aux enjeux de souveraineté alimentaire. Alors que l'Europe importe plus des deux-tiers des engrais qu'elle consomme, le projet permettrait la relocalisation d'une production stratégique et assurerait une meilleure stabilité des prix.
- Contribuer à la décarbonation du secteur agricole, et plus largement de l'ensemble de la filière agro-alimentaire, grâce à une réduction des émissions de dioxyde de carbone de 80 à 90% par rapport aux autres usines d'engrais utilisant des énergies fossiles.
- Participer à la dynamique de réindustrialisation des Hauts-de-France.
- Rapprocher la production d'engrais de ses consommateurs finaux, au sein d'un écosystème agricole et agro-alimentaire.
- S'appuyer sur les infrastructures du Canal du Nord et du futur Canal Seine-Nord-Europe pour privilégier la logistique fluviale, à la fois pour la livraison des matières premières et pour l'expédition du produit fini.

Caractéristiques principales :

Le projet prévoit la construction de plusieurs infrastructures au sein de l'usine :

- Une unité de production d'hydrogène bas carbone
- Une unité de séparation d'air
- Une unité de production d'ammoniac
- Une unité de production d'acide nitrique
- Une unité de production de solution de nitrate d'ammonium
- Une unité de production de granulation de nitrate d'ammonium calcaire
- Une zone de stockage
- Un bâtiment administratif

Ces infrastructures doivent permettre de réaliser les cinq étapes du process industriel :

- La production d'hydrogène bas carbone obtenu par électrolyse de l'eau
- La captation de l'azote par séparation de l'air
- La production d'ammoniac obtenu par la combinaison de l'hydrogène et de l'azote sous haute pression et haute température
- La production d'acide nitrique par oxydation d'une partie de l'ammoniac puis de nitrate d'ammonium par mélange avec l'autre partie de l'ammoniac
- La production de nitrate d'ammonium CAN27 par ajout de dolomie.

En raison de la nature et de la quantité des produits stockés (hydrogène, ammoniac, ammonitrate), l'usine serait classée Seveso seuil haut, ce qui implique obligatoirement des mesures et des procédures de sécurité particulière.

Il est prévu que l'usine fonctionne sur un régime permanent, 24h/24 et 7j/7 ce qui correspond à environ 350 jours par an en comptant les périodes de maintenance.

Coût :

Le montant de l'investissement total a été estimé au lancement de la concertation préalable à 1,3 milliards d'euros. Ce montant couvre tous les coûts liés à la conception, à la fourniture des équipements et matériaux, à la construction et à la mise en service de l'unité de production d'engrais. La majeure partie de cet investissement serait financée par les actionnaires existants et futurs de Fertighy. En complément Fertighy envisage de mobiliser plusieurs dispositifs de soutiens publics à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne. Le montant de ces soutiens n'est pas encore connu.

Le coût du raccordement électrique est estimé à 23 millions d'euros et sera financé à hauteur de 70% par Fertighy et 30% par RTE.

Calendrier :



Source : dossier du maître d'ouvrage p. 3

Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable

Le tableau ci-dessous reprend les engagements pris par les responsables de projet à travers la publication de leur réponse au bilan de la concertation préalable, le 25 avril 2025. Le suivi de ces engagements dans le temps est précisé dans la partie qui traite des recommandations du garant.

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable

Demande de précisions et/ ou recommandations 30/02/2025	Réponse des maîtres d'ouvrage 25/04/2025	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus 25/04/2025	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris 25/04/2025
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			
1. Il conviendrait d'approfondir la question des prélèvements d'eau dans la nappe de la craie	Fertighy annonce, par un changement de process, une réduction de la consommation d'eau ramenée de 11 000 m3/jour à 6 600 m3/jour	Dès la publication du bilan et tout au long de la concertation continue	Réalisation d'études techniques et de modélisation λ Publication d'éléments nouveaux relatifs au recyclage des eaux de process et aux prélèvements d'eau dans la nappe de la craie
2. Il conviendrait que les futurs aménagements routiers qui accompagneront le projet de percement du canal Seine-Nord-Europe soient présentés	Fertighy recommandera aux transporteurs l'usage exclusif du RD 930 pour entrer et sortir du site	Id°	Plusieurs échanges ont déjà eu lieu avec la Direction des Routes du Conseil départemental
3. Il conviendrait que les sources du financement de l'investissement, à hauteur de 1.3 milliards d'euros, soient précisées	L'investissement total du projet, estimé à 1,3 milliard d'euros, serait financé en grande partie par de la dette bancaire,	Id°	Publication d'éléments nouveaux relatifs au financement du projet

	les fonds propres seront apportés par les actionnaires actuels et futurs de FertigHy		
4. Il conviendrait, enfin, que la masse des retombées fiscales et leurs répartitions puisse être affinée	Le projet apporterait environ 20 millions d'euros de recettes fiscales aux collectivités, sur une période de 25 ans, répartis à 85% pour la commune de Languevoisin-Quiquery et à 15% pour la CCES.	Id°	Une estimation plus précise réalisée avec l'appui des services fiscaux
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s			
1. Il conviendrait que durant la future concertation continue des informations plus précises soient communiquées sur les études d'impact et de danger	Certaines études finalisées pourraient être rendues publiques et mises en ligne pendant la concertation continue.	Id°	FertigHy et RTE veilleront à apporter une information régulière sur l'état d'avancement des différentes études à mener
2. Il conviendrait qu'au cours de la concertation continue soient présentées des projections de l'architecture globale du projet et du positionnement des différentes infrastructures	FertigHy a présenté aux habitants des visuels 3D du futur site de production, les travaux d'ingénierie se poursuivent et prévoient une légère modification de la disposition des bâtiments de l'usine, il n'est pas envisagé d'actualiser les vues 3D avant d'arrêter définitivement cette disposition.	Id°	Des rendus 3D plus détaillés seront élaborés pour constituer les différents dossiers de demandes d'autorisations administratives et seront donc présentés dans les prochains mois.
3. Il conviendrait que FertigHy présente en quoi son projet contribue à l'évolution des pratiques agricoles et à la souveraineté alimentaire	Conscient des limites du modèle actuel, FertigHy est convaincu de la nécessité de le faire évoluer, d'une part pour le rendre moins dépendant du contexte géopolitique, d'autre part pour réduire l'impact environnemental lié aux	Id°	FertigHy, propose de mettre à disposition du public une fiche thématique sur la contribution de son projet à l'évolution des pratiques agricoles et à la souveraineté

	engrais.		alimentaire
--	----------	--	-------------

Actualités liées au projet et évolution(s)

Annnonce d'une révision de la consommation d'eau

Le 27 août 2025 Fertighy a mis en ligne une fiche thématique sur la consommation d'eau intitulée « Usages de l'eau et stratégies de sobriété mises en œuvre ». Ce point fait partie des recommandations exprimées par la CNDP lors de sa séance du 4 juin 2025.

La fiche rappelle que pour les usages industriels, l'eau sera prélevée dans une masse d'eau souterraine appelée « Craie de la Vallée de la Somme amont » et que le processus de production prévoit un prélèvement pouvant atteindre, au maximum, 6 600 m³ /jour dans cet aquifère. Il est précisé que des essais de pompages seront réalisés afin de mesurer la perméabilité du terrain constituant l'aquifère.

Fertighy apporte dans cette fiche des détails sur les stratégies de sobriété mises en œuvre. Elles reposent essentiellement sur une modification des techniques de refroidissement des électrolyseurs. Initialement il était prévu d'utiliser des tours de refroidissement dans lesquelles circule de l'eau. Malgré un coût d'investissement plus élevé Fertighy opte de refroidir les électrolyseurs à l'aide de refroidisseurs à air sec, ce qui réduirait la consommation d'eau de 190 m³/h.

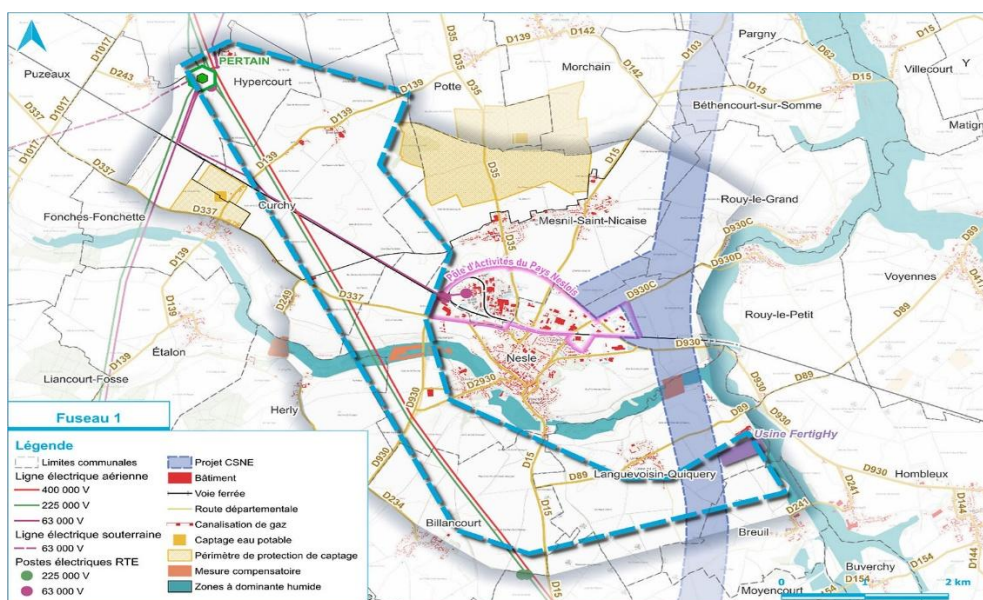
Par ailleurs, la récupération et la réutilisation des eaux de process et des condensats de vapeur contribueraient également de manière significative aux économies d'eau à hauteur de plus de 60 m³/h.

En conclusion le maître d'ouvrage affirme dans cette fiche que « l'application de mesures de sobriété particulièrement contraignantes permettent de réduire d'environ 42% la consommation totale d'eau brute, pour atteindre 275 m³ /h (6 600 m³ /jour) dans les conditions les plus pénalisantes. Ces mesures supplémentaires représentent un surcoût d'environ 25 millions d'euros pour le porteur du projet ».

Conclusions de l'instance locale de concertation pour le raccordement électrique par RTE

Le Fuseau de moindre impact (FMI) a été défini à l'occasion d'une instance locale de concertation (ILC) menée à la Préfecture d'Amiens le 23 septembre 2025, à laquelle le garant a pu assister. Cette instance réunie en application de la circulaire dite Fontaine du 9 septembre 2002 avait pour objectif d'identifier les différents fuseaux envisageables proposés par RTE en fonction des contraintes apparues lors des études environnementales conduites à l'intérieur de l'aire d'étude.

Présidée par la Sous-préfète de Péronne, et en présence des services de l'État, des acteurs socio-économiques et des représentants des collectivités locales concernées l'ILC a émis un avis sur le Fuseau de moindre impact (FMI) du raccordement électrique, au regard notamment des contraintes et avantages des différentes propositions faites par RTE.



Source RTE

Le fuseau retenu est celui qui contourne le centre urbain de Nesle par l'ouest. Il traverse les communes d'Hypercourt, Curchy, Mesnil-Saint-Nicaise, Herly, Nesle, Billancourt, Cressy-Omencourt, Breuil et Languoisin-Quiquery. Ce fuseau est apparu comme le moins impactant selon les participant.e.s, d'une part en termes de travaux, et d'autre part en termes d'enjeux environnementaux et humains par rapport au milieu traversé.

Il a été rappelé lors de l'ILC que RTE a été sollicité pour construire cette liaison souterraine afin de fournir les 250 MW de puissance nécessaire à la production de l'installation Fertighy. Longue de près de 12 km, la future liaison électrique 225 000 volts permettra de raccorder la future usine au poste électrique de Pertain, sur la commune d'Hypercourt.

RTE devrait ensuite affiner le tracé pour aboutir à un tracé de détails permettant de déposer la demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de la liaison d'ici la fin 2026.

Il conviendra que lors de la prochaine réunion publique, dans le cadre de la concertation continue, soit présentée cette option retenue par l'ILC pour le tracé du raccordement électrique du projet Fertighy.

Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

Le suivi des engagements du porteur de projet

Après le bilan des garants rendu public le 21 février 2025, à l'issue de la concertation préalable, et la réponse des maîtres d'ouvrage publiée le 25 avril 2025, Fertighy a poursuivi ses études en vue du dépôt de son dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) auprès des services de l'État.

C'est dans ce cadre qu'a été mis en ligne fin août 2025 une fiche technique pour répondre aux inquiétudes exprimées par le public sur le niveau des prélèvements d'eau dans la nappe. Cette fiche est consultable à l'adresse suivante https://www.concertation-projet-fertighy.fr/files/ugd/ff1e75_cf42f6865958432ea7f307f2ed3ca83d.pdf

Le raccordement électrique envisagé a lui aussi fait l'objet d'une information sur le site de la concertation en septembre 2025.

Avis du garant sur le déroulement de la concertation

Après l'avis de la CNDP rendu le 4 juin 2025 par lequel elle constate que, suite à la concertation préalable, le maître d'ouvrage a bien pris en considération les préoccupations, argumentations et contributions du public. La Commission recommande dans le même avis que Fertighy approfondisse durant la concertation continue certains thèmes dont :

- les modalités de commercialisation de l'engrais produit par Fertighy pour les usages locaux
- l'avancement des études sur le tracé de moindre impact du raccordement électrique de RTE
- les résultats des études engagées par le maître d'ouvrage sur l'état de la nappe phréatique
- l'état d'avancement des études de danger et d'impact
- l'intégration paysagère du projet et la question de son accès routier.

C'est dans le but d'approfondir ces sujets qu'ont été programmées deux réunions publiques, l'une à Nesle le 29 septembre, l'autre à Hombleux le 2 décembre. Les deux rencontres ont permis à plus de 220 personnes d'être informées sur l'état d'avancement du projet et sur ses évolutions et aussi d'interpeller les maîtres d'ouvrage.

Hors concertation, à l'initiative d'élu.e.s et d'associations opposés au projet, il a été organisé une réunion publique à Brouchy, le 15 septembre 2025. Une centaine de personnes étaient présentes. Des pistes sur un éventuel recours devant le juge administratif si le projet est

autorisé ont été avancées. Le garant n'avait pas été invité, il a assisté à la réunion sans s'y être exprimé.

Il faut aussi noter que, bien qu'elles n'étaient pas ouvertes au public, le garant a pu assister à trois autres réunions sur le projet :

- Le 12 septembre a été organisée, à l'initiative de Madame la Sous-préfète de Péronne, une réunion sur le thème de l'insertion paysagère, les élu.e.s ont pu voir des propositions émises par un bureau d'étude paysager.
- Le 23 septembre, en préfecture à Amiens s'est tenue une réunion de l'instance locale de concertation, dans le cadre de la concertation dite Fontaine prévue au code de l'énergie, afin de déterminer quel serait le fuseau de moindre impact pour le raccordement électrique du projet Fertighy sous maîtrise d'ouvrage de RTE.
- Le 20 octobre a eu lieu en préfecture de la Somme à Amiens un comité de pilotage présidé par le Préfet durant lequel ont été abordés les thèmes suivants : l'aménagement paysager, les prélèvements d'eau dans la nappe, le raccordement électrique, l'état d'avancement du dossier de demande d'autorisation environnementale, les retombées fiscales et sociales.

Les arguments exprimés

La synthèse des arguments

La synthèse ci-dessous reprend les arguments exprimés lors des deux réunions publiques préparées et organisées par les maîtres d'ouvrage en concertation avec le garant. Dans la mesure où la rencontre était ouverte au public les arguments tenus lors de la réunion hors concertation sont également pris en compte.

L'essentiel des arguments ressortent de deux grandes catégories. La première comprend des remarques, interrogations et inquiétudes sur les impacts environnementaux du projet qui pourraient toucher le territoire à proximité du site de Languevoisin-Quiquery. La seconde catégorie relève d'un questionnement plus général qui porte sur le bien-fondé du projet au regard des grands enjeux écologiques et de souveraineté.

Sur le premier point les arguments exprimés portent sur :

- Le prélèvement d'eau dans la nappe :

Dans un contexte où se multiplient, année après année, les alertes sur la ressource en eau à la fois sur sa quantité et sur sa qualité beaucoup de participant.e.s ont fait part de leur étonnement devant les chiffres du prélèvement quotidien dans la nappe de la craie. Même si Fertighy a annoncé fin août une réduction de 40% des pompages initialement envisagés le besoin à hauteur de 6 600 m³ par jour laisse dubitatif une partie du public qui se demande quelles seront les conséquences sur la disponibilité de l'eau, notamment pour les besoins d'irrigation agricole. Les résultats des études menées apparaissent trop optimistes à certain.e.s. En cas d'arrêt sécheresse qui sera prioritaire, le monde agricole ou l'industriel ? Les études sur la disponibilité de la nappe prennent t'elles en compte les évolutions du climat ? Certains interrogent aussi le cumul des impacts avec le futur canal Seine-Europe qui aura aussi besoin d'eau.

- Les risques et les nuisances

Plusieurs craintes sont exprimées sur ce sujet. Compte tenu des matières traitées, l'hydrogène, les engrais stockés, l'ammoniac, ce qui justifie le classement SEVESO de l'installation, le risque d'explosion inquiète certain.e.s participant.e.s, surtout ceux qui vivent à proximité du futur site. Devant les réponses apportées, à ce stade du développement de l'étude de danger, s'expriment des interrogations sur la fiabilité des études dans la mesure où aucune usine de ce type n'est encore en fonctionnement ailleurs. La proximité avec un autre projet industriel destiné au traitement de l'amiante interroge sur le risque d'effet domino dû au stockage de matières explosives sur le site de Fertighy. Le rejet des eaux usées interpelle également, y a-t-il un risque de pollution notamment si des rejets arrivent dans la rivière Somme ou dans les marais avoisinants. En matière de nuisances, les odeurs émises par le processus de production seront-elles perceptibles des habitations proches du site, notamment à cause de l'usage et du stockage de l'ammoniac. Le bruit potentiel inquiète également, le refroidissement par l'installation de tours réfrigérantes fait craindre des nuisances sonores. Le trafic routier serait nettement augmenté avec le projet, notamment celui des poids lourds, les habitants de Languvoisin voient avec inquiétude une potentielle augmentation du trafic dans la traversée de leur village.

- Les impacts sur le paysage

De nombreuses et nombreux participant.e.s mettent en avant la qualité de leur cadre de vie jusqu'à présent préservé d'implantations industrielles. Les silos de la coopérative Noriap, en bordure du canal du Nord, sont les seuls équipements visibles des communes de Languvoisin, de Hombleux ou de Breuil, d'où une certaine incompréhension sur le choix de ce site pour implanter le projet Fertighy qui entraînera de surcroît des pertes de terres agricoles. Les questions sur les raisons qui ont motivé ce choix restent récurrentes depuis l'ouverture de la concertation et s'expriment en ces termes « Pourquoi ce projet ne s'inscrit pas au sein des zones industrielles du territoire, par exemple sur celle de Nesle à proximité du futur canal Seine-Nord-Europe ? ». Si le projet est maintenu, y compris sa zone d'implantation, les participants expriment leurs inquiétudes sur la visibilité de la future usine. Les photomontages présentés ne convainquent pas les habitant.e.s, celles et ceux du hameau de Bacquencourt sont les plus critiques quant à la perception visuelle qu'elles et ils auront de la future usine. Le sujet de l'insertion paysagère reste ainsi ouvert autour de plusieurs hypothèses. La plantation d'une haie sur le territoire de Languvoisin reste problématique pour des raisons de maîtrise foncière, la commune semblant peu encline à céder les parcelles nécessaires. Certain.e.s s'interrogent sur l'état d'avancement d'une opération d'aménagement foncier en cours, d'autres demandent combien de temps il faudra pour que les plantations atteignent une hauteur suffisante pour faire écran. La possibilité de mettre en pratique la technique de l'agroforesterie sur les parcelles agricoles qui entourent le site de la future usine est présentée comme une solution particulièrement adaptée à l'objectif d'amélioration de l'insertion paysagère, cependant, ce type de pratique est pour l'instant absente dans le territoire et aucun retour d'expérience ne peut être mis en avant. La baisse potentielle des valeurs immobilières est également un souci pour les habitants.

La seconde catégorie des arguments relève d'un questionnement plus général qui porte sur :

- Le modèle agricole lié aux engrais

Ce sujet a surtout été évoqué lors de la réunion de Brouchy organisée par les opposant.e.s au projet. Il y a été souligné que la place des engrais de synthèse dans l'agriculture n'est pas incontournable et que d'autres méthodes agronomiques peuvent permettre de s'en passer. La

pratique des assolements diversifiés et des rotations de cultures serait une alternative à l'épandage d'engrais de synthèse. De même une agriculture qui s'appuierait sur le modèle polyculture/élevage permettrait de disposer de fumure organique. Un agriculteur en bio explique comment il se passe de l'usage d'engrais de synthèse en organisant des rotations de culture dans ses parcelles qui reçoivent à intervalle régulier des plantations de luzerne. Un autre agriculteur défend la diversité des modèles agricoles et qu'il n'est pas raisonnable de les opposer.

Cette opposition entre plusieurs façons de voir l'évolution de l'agriculture a été également présente lors des autres réunions publiques. Une intervenante a ainsi demandé s'il est nécessaire de poursuivre l'objectif d'une agriculture exportatrice, notamment pour les céréales, qui suppose de maintenir des rendements élevés. L'usage des engrais même décarbonés n'est pas sans conséquence dans la pollution de l'air et de l'eau et la question de l'efficacité des inhibiteurs est posée. Un intervenant souligne que « l'agriculture avec l'azote c'est l'agriculture avec les pesticides », il affirme que les paysans peuvent faire autrement à la condition que leurs productions soient rémunératrices et que les citoyen.e.s modifient leurs pratiques alimentaires, il dénonce aussi le fait qu'on dépense de l'argent public pour soigner et dépolluer. Un autre souligne que les agricultrices et agriculteurs n'utilisent pas les intrants par plaisir, que l'agriculture d'aujourd'hui est raisonnée, que le retour à l'agriculture avec un cheval n'est pas possible, mais il regrette la dépendance actuelle aux engrais mondiaux.

- La souveraineté alimentaire

La dépendance aux engrais azotés importés est soulignée par plusieurs participant.e.s qui constatent que le contexte de la guerre Russie/Ukraine a entraîné une hausse des prix et une difficulté d'approvisionnement, ce qui présente, selon eux, un risque pour garantir notre souveraineté alimentaire. La production d'engrais bas carbone en France apparaît ainsi à certain.e.s comme une solution pour retrouver des marges d'indépendance, pour autant ils s'interrogent sur le niveau des prix du produit et sur les conséquences d'une éventuelle baisse du financement de la décarbonation par une modification du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF). Un intervenant, sur ce sujet, souligne les liens étroits qui unissent plusieurs problématiques, l'écologie, l'économie et l'emploi et qu'il est indispensable à l'avenir d'encourager les productions industrielles décarbonées.

Les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à ce stade

Le dialogue noué entre le public et les maîtres d'ouvrage, durant la concertation préalable et après les deux rencontres organisées dans le cadre de la concertation continue, ne laissent apparaître aucune question qui n'aurait pas obtenu de réponse.

Le site internet maintenu actif apporte par ailleurs des informations et des réponses sur l'ensemble des questions et arguments soulevés par le public.

Le public a exprimé cependant des réserves quant à la diffusion, incomplète selon lui, des études d'impact et de danger. Fertighy s'est défendu de vouloir tenir secrètes certaines informations, il a précisé que ces études sont encore au stade des échanges avec la DREAL et que le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) est toujours en cours d'instruction. Il sera rendu public à l'ouverture de l'enquête publique.

La suite de la concertation continue

Les prochaines étapes du projet et de la concertation

Lors du comité de pilotage en préfecture de la Somme le 29 mai 2026 il a été annoncé que le DDAE ne serait pas abouti avant plusieurs mois. L'enquête publique ne devrait ainsi pas se tenir avant un délai de 9 à 12 mois selon les représentants de Fertighy.

Il a été également fait mention d'une modification du projet quant à son implantation sur les terrains mis à disposition par la coopérative NORIAP. Ce changement n'est pas définitif mais reste probable vu les difficultés à trouver un compromis sur l'échange de certaines parcelles avec la commune riveraine du projet.

Après la dernière réunion publique qui s'est tenue à Hombleux le 2 décembre 2025 la concertation continue est entrée en sommeil durant la période électorale des élections municipales. A cette époque une ouverture de l'enquête publique au printemps 2026 apparaissait encore plausible. Il n'était donc pas envisagé d'organiser une autre rencontre publique, le constat étant partagé entre les maîtres d'ouvrage et le garant que l'ensemble des sujets avait pu être abordé avec le public entre 2024 et 2025.

Le retard annoncé pour l'ouverture de l'enquête publique et la modification de l'implantation du projet justifie que soit organisée une nouvelle rencontre avec le public à une date qui reste à déterminer. En tout état de cause elle ne pourrait se tenir qu'à partir de la rentrée de septembre 2026. L'approche de l'ouverture de la campagne électorale pour l'élection présidentielle de 2027 sera prise en compte.

Préconisation du garant sur la suite de la concertation continue

Compte tenu des arguments et interrogations du public il conviendrait que lors de cette rencontre avec le public Fertighy et RTE puissent faire une présentation sur les points suivants :

- Avancement de l'étude de raccordement électrique
- État du dossier de demande d'autorisation environnementale : études d'impact et de danger
- Présentation le cas échéant de la nouvelle implantation du projet
- Retour sur les meilleures solutions d'insertion paysagère du projet : faisabilité de l'hypothèse d'agroforesterie

Liste des annexes

- Annexe 1 : avis de la CNDP après la concertation préalable
- Annexe 2 : désignation du garant
- Annexe 3 : lettre de mission du garant
- Annexe 4 : revue de presse
- Annexe 5 : retour historique sur le dossier du canal Seine-Nord-Europe et le rôle de la CNDP

Annexe 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commission nationale
du débat public

**Avis n° 2025 / 91 / FERTIGHY / 3 du 4 juin 2025 relatif au projet de création d'une unité de production
d'engrais bas-carbone à Languevoisin-Quiquery (80)**

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 121-1 et suivants, le I de l'article L. 121-8 et l'article L.121-9 ;
Vu la décision n° 2024 / 112 / FERTIGHY / 1 du 24 juillet 2024 relative au projet de création d'une unité de production d'engrais bas-carbone à Languevoisin-Quiquery (80) ;
Vu la décision n° 2024 / 163 / FERTIGHY / 2 du 6 novembre 2024 relative au projet de création d'une unité de production d'engrais bas-carbone à Languevoisin-Quiquery (80) ;
Vu le bilan des garants de la concertation préalable publié le 24 février 2025 ;
Vu la réponse du maître d'ouvrage au bilan des garants tirant les enseignements de la concertation préalable publiée le 25 avril 2025,

Après en avoir délibéré et conformément aux enseignements de la concertation préalable,

CONSTATE QUE :

suite à la concertation préalable le maître d'ouvrage a pris en considération l'ensemble des questions, préoccupations, argumentations et contributions du public, et s'engage à effectuer des modifications de son projet notamment au sujet de la consommation de l'eau ;

le maître d'ouvrage a également pris en compte les recommandations des garants concernant l'information et la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

RECOMMANDE QUE :

le maître d'ouvrage, dans le cadre de l'information et la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, maintienne le site internet actif et poursuive l'approfondissement de certaines thématiques, parmi lesquelles :

- les modalités de commercialisation de l'engrais produit par Fertighy pour les usages locaux ;
- l'avancement des études sur le tracé de moindre impact du raccordement électrique de RTE ;
- les résultats des études engagées par le maître d'ouvrage sur l'état de la nappe phréatique ;
- l'état d'avancement des études de danger et d'impact ;
- l'intégration paysagère du projet et la question de son accès routier.

Fait le 4 juin 2025.



Signature numérique de Marc
PAPINUTTI marc.papinutti
Date : 2025.06.04 15:51:24
+02'00'

Le président
M. Papinutti

Annexe 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commission nationale
du débat public

Décision n° 2025 / 92 / FERTIGHY / 4 du 4 juin 2025 relative au projet de création d'une unité de production d'engrais bas-carbone à Languevoisin-Quiquery (80)

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 121-1 et suivants, le I de l'article L. 121-8, l'article L. 121-9 et l'article L. 121-14 ;

Vu la décision n° 2024 / 112 / FERTIGHY / 1 du 24 juillet 2024 relative au projet de création d'une unité de production d'engrais bas-carbone à Languevoisin-Quiquery (80) ;

Vu la décision n° 2024 / 163 / FERTIGHY / 2 du 6 novembre 2024 relative au projet de création d'une unité de production d'engrais bas-carbone à Languevoisin-Quiquery (80) ;

Vu le bilan des garants de la concertation préalable publié le 24 février 2025 ;

Vu la réponse du maître d'ouvrage au bilan des garants tirant les enseignements de la concertation préalable publiée le 25 avril 2025 ;

Vu l'avis n° 2025 / 91 / FERTIGHY / 3 du 4 juin 2025 relatif au projet de création d'une unité de production d'engrais bas-carbone à Languevoisin-Quiquery (80),

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

La Commission nationale du débat public prend acte du bilan de la concertation préalable des garants publié le 24 février 2025.

Article 2

La Commission nationale du débat public prend acte de la réponse du maître d'ouvrage publiée le 25 avril 2025.

Article 3

M. Jean Raymond WATTIEZ est désigné garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale du projet de création d'une unité de production d'engrais bas-carbone à Languevoisin-Quiquery (80).

Article 4

Le maître d'ouvrage transmettra à la Commission nationale du débat public les modalités envisagées de l'information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 juin 2025.



Signature numérique de Marc
PAPINUTTI marc.papinutti
Date : 2025.06.04 15:56:41
+02'00'

Le président
M. Papinutti

Annexe 3



Le président

Paris, le 26 juin 2025

Monsieur,

Lors de sa séance plénière du 4 juin 2025, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné garant du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet intitulé Projet FertigHy d'Unité de production d'engrais bas-carbone à Languevoisin-Quiquery et son raccordement électrique.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation continue :

Cadre légal de la concertation continue

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ».

En l'espèce, la concertation préalable s'est tenue du 2 décembre 2024 au 31 janvier 2025. Votre bilan de la concertation préalable a été publié le 24 février 2025. Le 25 avril 2025, le responsable de projet a publié le document tirant les enseignements de la concertation préalable.

Objectifs de la concertation continue

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le bilan de la concertation préalable, mais également l'avis de la CNDP du 4 juin 2025. **Vous avez toute latitude dans la négociation avec le responsable du projet** pour l'amener à respecter ses engagements, ainsi que pour introduire de nouvelles recommandations. Votre rôle est de formuler des recommandations vis-à-vis du porteur de projet, afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

Enjeux de la concertation continue

L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à la **durée d'élaboration du projet**. Il faut notamment :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes en permettant l'information et la participation effective du public

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

2 - Recommandations pour la concertation continue sur le projet Fertighy d'Unité de production d'engrais bas-carbone à Languevoisin-Quiquery et son raccordement électrique

Pour la concertation continue qui s'ouvre, l'avis de la CNDP du 4 juin 2025 recommande que le maître d'ouvrage, dans le cadre de l'information et la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, maintienne le site internet actif et poursuive l'approfondissement de certaines thématiques, parmi lesquelles :

- les modalités de commercialisation de l'engrais produit par Fertighy pour les usages locaux ;
- l'avancement des études sur le tracé de moindre impact du raccordement électrique de RTE ;
- les résultats des études engagées par le maître d'ouvrage sur l'état de la nappe phréatique ;
- l'état d'avancement des études de danger et d'impact ;
- l'intégration paysagère du projet et la question de son accès routier.

3 - Bilans de la concertation continue

Si la concertation dure au-delà de 12 mois, vous publierez des rapports intermédiaires à la date anniversaire de votre nomination. Ils permettront aux publics de suivre les évolutions du projet et d'être informés du respect par le responsable de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

Vous publierez à l'issue de votre mission un bilan final de la concertation continue qui sera joint au dossier d'enquête publique. Ce rapport final comporte :

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant toute la durée de la concertation continue,
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue,
- le déroulé de la concertation continue et votre appréciation indépendante sur le respect par les responsables de projet du droit et des principes de la participation.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Signature numérique de Marc
PAPINUTTI marc.papinutti
Date : 2025.06.26 19:13:15
+02'00'

Marc PAPINUTTI

Monsieur Jean Raymond WATTIEZ
Garant de la concertation continue portant sur le projet FertigHy d'Unité de production d'engrais bas-carbone à Languevoisin-Quiquery et son raccordement électrique.

la commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France - T. +33 1 40 81 12 63 - marc.papinutti@debatpublic.fr
debatpublic.fr

REVUE DE PRESSE CONCERTATION CONTINUE

JOURNAL DE HAM

Somme : la société Valame souhaite s'implanter en 2025 à Langevoisin-Quiquery

Par Romaric Leurs

jeudi 30 janvier 2025

Christine Zurich, maire de Langevoisin-Quiquery, confirmé qu'une présentation du projet Valame est prévue dans les prochains jours, devant les membres du conseil municipal.

- Advertisement -

Si les habitants de [Langevoisin-Quiquery](#) suivent avec une petite dose d'inquiétude l'avancée du **projet FertigHy**, classé Seveso Haut, une autre société a fait part de son intérêt pour s'installer à **proximité du futur canal Seine-Nord-Europe à cet endroit : Valame.**

Une entreprise innovante autour de l'amiante

Lauréate, en 2023, du plan d'investissement France 2030, la start-up basée à Hallennes-Lez-Haubourdin (Nord) spécialisée dans la chimie, est centrée autour de **l'élimination et le recyclage de l'amiante**. Le matériau minéral naturel constitué de fibres (silicate naturel hydraté de calcium et de magnésium) a longtemps été utilisé comme isolant thermique pour les bâtiments industriels, les bâtiments accueillant du public (hôpitaux, mairies, écoles, gymnases...) mais aussi les résidences principales.

En France, l'utilisation d'amiante a atteint son plus haut niveau dans les années 1970, avec environ 150 000 tonnes par an. Or, **depuis 1997, en France son usage est interdit et l'amiante est classée comme cancérigène par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC).**

Utilisation de l'acide chlorhydrique

Du coup, lors de travaux de rénovation ou de déconstruction, **que faire de ce déchet dangereux qui fini souvent en déchetterie puis enfoui sous la terre, faute de mieux ? Valame propose une solution de traitement chimique des déchets d'amiante avec de l'acide chlorhydrique, puis réutilise les résidus solides non dangereux, dans une logique d'économie circulaire.**

Dans les médias, Pierre-Emmanuel Lepers, co-fondateur de l'entreprise, indique : *“Valame, c'est la solution écoresponsable d'élimination des déchets de l'amiante. Nous prenons, pour le compte de nos*

clients, les déchets d'amiante. Nous éliminons l'amiante et nous valorisons les matières premières secondaires formées.”

Un soutien des pouvoirs publics

Leur procédé, breveté à la suite des recherches menées par le laboratoire de génie chimique (CNRS) de Toulouse, permet donc la transformation des déchets amiantés en composés inertes, évitant ainsi au donneur d'ordre de rester propriétaire de déchets amiantés.

Une idée qui a fait l'unanimité auprès des pouvoirs publics (comme l'État avec le plan d'investissement France 2030) et qui a permis à l'**entreprise de devenir lauréate de plusieurs concours prestigieux** (Trophée de l'innovation amiante, concours I-nov Vague 4, label innovation durable...).

Quelle type d'usine à Languuevoisin-Quiquery ?

Pour le moment, Valame utilisait sa technologie de recyclage brevetée via la création d'usines de traitement mobiles à proximité des gisements principaux et une usine-pilote a été ouverte en 2019. Ce que l'on sait, c'est que **les promoteurs du projet souhaitent construire, sur le territoire français, une voire plusieurs usines fixes permettant de convertir dans des proportions plus importantes les flux de déchets amiantés. Un projet qui semble cohérent avec l'implantation à proximité du canal Seine-Nord-Europe qui permettrait un transport régulier de marchandises.**

Mais Pierre-Emmanuel Lepers souhaite attendre avant d'en dire plus sur le projet : *“De concert avec la mairie de Languuevoisin-Quiquery, je souhaite communiquer d'abord avec le conseil municipal et les riverains avant d'en parler à la presse. Nous allons rencontrer prochainement les élus pour leur exposer le projet...”*.

Pour autant, il a confirmé son intérêt pour lancer un projet sur le secteur de Languuevoisin-Quiquery : *“Oui, on regarde sur cette zone...”*.

JOURNAL DE HAM

EST SOMME : les anti-FertigHy retardent l'adoption du PLUI

Par **Esteban Nomine**, mercredi 12 février 2025

Jeudi 6 février, le conseil communautaire de l'Est de la Somme devait valider son deuxième projet de PLUI. Mais l'arrivée de FertigHy s'est immiscée dans le débat...

Mais quand sera enfin validé le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ? Les débats durent depuis 2018.

Après une première contestation, et des demandes de modification, le projet a de nouveau été arrêté en juillet 2024.

Dans la foulée des consultations obligatoires, il était donc l'heure de l'approuver, ou non, ce jeudi 6 février, en conseil communautaire.

Qu'est-ce que le PLUI ?

Ce document d'urbanisme doit permettre à la [communauté de communes de l'Est de la Somme \(CCES\)](#) d'avancer en terme d'aménagement urbain. En clair, c'est lui qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols du territoire intercommunal.

Comme l'a rappelé Jacques Merlier, vice-président en charge de l'urbanisme, *“les objectifs du PLUI sont la maîtrise de l'urbanisation, de l'étalement urbain pour une gestion économe de l'espace afin de ne pas entraver le développement de l'activité agricole, favoriser le développement d'un territoire*

équilibré, valoriser et préserver les ressources naturelles et paysagères, prendre en compte les enjeux liés au développement durable, et préserver la qualité du cadre de vie.”

Les esprits s'échauffent autour de FertigHy

C'est bien ce dernier point qui a suscité de nombreuses questions chez les élus présents. Le président de la CCES, José Rioja, avait pourtant annoncé la couleur avant le début des débats.

“J'espère que tout le monde a compris l'importance de ce vote. Je compte sur vous pour ne pas nous faire dépenser davantage d'argent que l'on en a dépensé jusque maintenant.”

Si le maire d'Esmerly-Hallon, François Laloï, a dégainé le premier en regrettant que ses remarques transmises préalablement n'aient pas été prises en compte, c'est Pierre Carpentier, maire de Bouverchy, qui a mis le dossier [FertigHy](#) (unité de production d'engrais bas-carbone qui veut s'implanter à Languevoisin-Quiquery) sur la table.

“Nous avons concerté les habitants et nous ne serons jamais d'accord avec un document qui permet l'implantation de l'usine de traitement d'amiante Valame, d'usines de traitements de déchets ou encore de FertigHy. (...) À ceux qui disent que ce projet est indispensable, je doute qu'ils auraient les mêmes convictions s'ils en habitaient à mois d'un kilomètre. Cela va créer des nuisances dans la vie de tous les jours, ils vont stocker de l'acide chlorhydrique. Ça m'interpelle.”

De son côté, Jacques Merlier a tenté de convaincre en assurant que *“Tereos et Ajinomoto stockent et rejettent un peu de tout, et à ce que je sache, ça n'a tué personne. FertigHy est un projet d'intérêt économique et agricole extraordinaire. Le but est de faire 500 000 tonnes d'engrais. Au lieu d'en acheter à l'Ukraine ou en Russie, c'est nous qui fournirons l'Europe. Beaucoup de territoires aimeraient de telles retombées (...) Sur les zones Seveso, on fait des exercices tous les trois ans et tout se passe bien.”*

Et Frédéric Demule, maire de Nesle, d'ajouter qu'il n'y aurait pas meilleur endroit pour l'installation de FertigHy, qui aurait pu être envisagée au futur port intérieur de Nesle.

“La construction du port intérieur débutera en 2027 pour une ouverture en 2030. Or FertigHy veut commencer dès 2029. J'entends les interrogations et les inquiétudes légitime. Oui, FertigHy n'a pas apporté toutes les réponses mais nous en obtiendront dans les mois à venir. Puis, quand j'apprends qu'Ham est la ville la plus pauvre de Picardie, je me réjouis de voir des entreprises internationales s'intéresser à notre territoire. Par pitié, arrêtons dès le départ du projet de nous opposer. Nous devrions plutôt discuter avec les entreprises avant de se prononcer.”

Et la maire de Languevoisin-Quiquery, directement concernée, de lui rétorquer : *“Des questions on en pose, mais des réponses, on en a pas. Personne ne choisit de vivre dans une zone industrielle Seveso. Si ça vous plaît, ce n'est pas mon cas.”*



Christine Zurich, maire de Languevoisin-Quiquery, réclamait elle aussi des réponses à ses questions sur FertigHy.

Christine Zurich, maire de Languevoisin-Quiquery, réclamait elle aussi des réponses à ses questions sur FertigHy.

Puis, le maire de Breuil, Charles de Witasse, a demandé ce que deviendraient les 10 % de polluants ne sortant pas de l'usine (un chiffre qu'il a trouvée auprès de FertigHy).

Enfin, l'un des participants a voulu donner son point de vue de nouvel élu :

“Je ressens la tension dans la salle. Le problème est qu'on dit 'on verra, on fera, on a le temps. Oui, le territoire a besoin d'emplois. Oui, il y a de l'inquiétude sur les déchets venant du nord de l'Europe parce que beaucoup savent des choses qu'ils ne disent pas. Le projet du canal est géré en petit comité mais nous, petits élus, ne sommes pas au courant donc on ne peut pas se prononcer. L'inquiétude c'est vous qui me la donnez, donc je voterai contre le PLUI.”

Il manquait 6 voix pour adopter le PLUI

Ce sur quoi, sans réponse, le président de la CCES José Rioja a clôt le débat.

“L'usine ne s'implantera que si tout est en accord d'ici la fin 2026. Il y aura encore beaucoup de discussions d'ici là. Nous avons fait suffisamment de réunions. Que voulez-vous que je vous dise ? FertigHy n'entre même pas en compte pour l'adoption du PLUI puisque le Règlement National d'Urbanisme (RNU) les autorise déjà à s'implanter. Maintenant chacun vote en son âme et conscience mais sachez que de toute façon nous tirerons les leçons de tout ça.”

Des propos qui ont raisonné comme des menaces aux oreilles de certains élus. “Non, s'est défendu José Rioja. Mais au bout d'un certain temps il faut travailler collectivement pour l'intérêt des 41 communes et pas d'une seule.”
Finalement, sur les 54 votants, 30 ont voté pour, et 24 contre. Cependant, cette délibération nécessitait d'obtenir la majorité des deux tiers des votes exprimés (soit 36 votes positifs).

À six voix près, l'adoption du PLUI est donc reportée au prochain conseil communautaire qui se tiendra le 20 mars et promet d'être à nouveau mouvementé et source de débats.

Des débats qui seront peut-être ravivés à l'avenir lorsque de nouvelles industries souhaiteront s'implanter.

En effet, lors des échanges au conseil communautaire, Jacques Merlier a évoqué des projets qui ne seraient pas encore connus des élus.

Il a notamment cité le nom de [VolagHy](#), entreprise suédoise qui projette de s'implanter à Nesle. Elle produit et commercialise des carburants synthétiques renouvelables

Somme : un collectif de maires et d'habitants lancé contre le projet Fertighy

Par Romaric Leurs mercredi 25 juin 2025



Jeudi 12 juin 2025, une réunion un peu particulière s'est déroulée dans la salle des mariages de [Hombleux](#). Au total, une vingtaine d'élus de l'Est de la Somme étaient rassemblés pour exprimer leurs inquiétudes face à l'implantation des usines **Fertighy** et **Valame**, à Languuevoisin-Quiquery.

Un collectif en cours de construction qui est aujourd'hui supervisé par quatre maires du territoire : Christine Zurich, maire de Languuevoisin-Quiquery, Pierre Carpentier, maire de Buverchy, Charles de Witasse-Thézy, maire de Breuil, et Eric Lefebvre, maire de Hombleux.

Ces quatre communes s'estiment directement impactées par l'implantation d'une **usine qui serait classée Seveso seuil haut**, et par une société de **recyclage de déchets amiantés** qui fait craindre un risque de pollution. Aujourd'hui, ces mêmes élus posent la question à leurs collègues et à la population : **"Est-ce réellement l'avenir que nous souhaitons pour notre territoire ? Quelle vision portons-nous pour les générations futures ?"**.

Un appel à la mobilisation

Le but de ce premier rassemblement est clair : rassembler les forces en présence. *“Pour le moment, le noyau dur, c’est quatre élus. Mais on veut élargir au maximum ce noyau”*. Un message bien suivi par plusieurs élus du pays hamois qui critiquent, depuis plusieurs mois, la gestion de l’intercommunalité et le manque de dialogue sur des projets structurants. A l’issue de la soirée, une partie d’entre eux ont confirmé leur engagement dans ce collectif, avant de penser à d’autres actions plus concrètes, sur le terrain.

Le projet FertigHy, ” un passage en force “, selon les élus

Les arguments évoqués dans le documents sont multiples. Le premier porte sur l’acquisition des 40 hectares de terres agricoles par la coopérative agricole Noriap, des terres qui devraient servir à l’implantation des projets industriels FertigHy et Valame : *“Présenté aux agriculteurs et aux élus comme une plateforme agrologistique (...), ce projet s’est transformé, sans concertation, en un complexe d’industrialisation lourde. Cette mutation s’est opérée de manière unilatérale par une poignée d’élus de la communauté de communes, sans information préalable ni concertation avec les maires concernés. Il n’a jamais été prévu de créer une zone industrielle à ce niveau. On dénonce donc un vrai passage en force !”*

Un sentiment d’autant plus vif, alors que *” le sondage effectué dans la commune de Languevoisin-Quiquery montre la population est majoritairement contre ce projet. “*

Autre sujet qui fait débat, la consommation d’eau de FertigHy : *” 11 000 m³ d’eau par jour, soit plus de 4 millions de m³ par an, prélevés dans la nappe phréatique. C’est 4 fois la consommation des habitants sur l’intercommunalité.”* Et le collectif de s’étonner que ces derniers jours, le groupe FertigHy annonce une baisse *” miracle ”* de 40 % de sa consommation.

Contre les projets FertigHy et Valame, l'opposition s'intensifie à Languuevoisin-Quiquery

Par **Esteban Nomine**

samedi 20 septembre 2025



Marc Pitti-Ferrandi est un juriste spécialisé en droit de l'environnement.

Lundi 15 septembre, le collectif opposé aux implantations des usines FertigHy et Valame tenait une réunion publique pour partager ses inquiétudes aux habitants du territoire.

Christine Zurich, maire de Languuevoisin-Quiquery, Pierre Carpentier, maire de Buverchy, Charles de Witasse-Thézy, maire de Breuil, et Eric Lefebvre, maire de Hombleux. Mais aussi Marc Pitti-Ferrandi, avocat du collectif, Gilles Billen, directeur de recherche au CNRS, Manon Castagné, porte-parole des Amis de la Terre France, et un agriculteur local.

Tous ont fait face ce lundi 15 septembre à la petite centaine de personnes, habitants et élus, qui a répondu présente à leur invitation. Leur objectif, alerter la population et démontrer les risques et selon eux l'impertinence de l'installation des usines FertigHy (production d'engrais azotés bas-carbone) et Valame (recyclage de déchets amiantés), "à 500m de nos foyers", en lien avec l'arrivée du canal Seine-Nord Europe.

"Nous ne voulons pas devenir la poubelle de Paris"

En se présentant en nombre, ce comité d'opposants veut envoyer un signal fort. Montrer qu'un front commun se dresse dans l'Est de la Somme. *"Il en va de l'avenir de nos villages, de nos enfants, et de nos terres agricoles"*, a souligné en préambule Christine Zurich.

Charles de Witasse-Thézy l'a lui dit clairement :

"On se sent sacrifiés et abandonnés. Nous ne voulons pas devenir la poubelle de Paris."

Charles de Witasse-Thézy

FertigHy promet de produire des engrais azotés décarbonés qui doivent faire sortir la France de sa dépendance à la Russie en la matière et profiter aux agriculteurs. Néanmoins ces derniers ne sont pas convaincus. *"C'est injuste. Le prix de l'engrais sera encore multiplié par trois et va nourrir les multinationales plutôt que les agriculteurs locaux, assurait Manon Castagné. On est dans le flou concernant les retombées pour le territoire. L'argent public est gaspillé pour enrichir les grands groupes plutôt que les agriculteurs."*

FertigHy "n'apporte en aucun une solution écologique"

La porte-parole des Amis de la Terre France pointait aussi du doigt ce qui selon elle s'apparente à du *"faux greenwashing"* de la part de FertigHy.

"C'est un mensonge de dire que FertigHy est écologique. Ils pollueront l'air et l'eau et ne s'attaquent pas au problème. L'agence de l'eau incite à réduire la consommation et l'on veut ajouter une usine qui va pomper 2,4 millions de mètres cubes par an ? C'est absurde."

Manon Castagné

Gilles Billen, chercheur au CNRS, a ainsi démontré que si le processus de fabrication d'engrais azotés de FertigHy, qui entend remplacer le méthane par de l'eau, permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre lors de la production, il n'en est rien des gaz émis lors de la consommation des engrais. *"Cela n'apporte en aucun cas une solution et empêche même de mettre en place un fonctionnement écologique durable."*

Cette importante quantité d'eau dont a besoin FertigHy inquiète donc élus et agriculteurs. D'autant qu'ils *"ne pourront pas récupérer les eaux usées de Tereos"*, a confirmé le maire de Breuil, qui a également signalé que leur consommation d'électricité équivaldrait à quatre fois celle d'Amiens en un an.

Marc Pitti-Ferrandi, juriste spécialisé en droit de l'environnement, a lui comparé la stratégie de FertigHy au président américain Donald Trump : *"Ils promettent de prétendues vertus écologiques. Plus c'est gros plus ça passe."* Il a également souligné le caractère *"fondamental"* de la mobilisation tout en incitant les élus à ne pas céder aux possibles *"tentatives de menace et d'intimidation"*.

Les craintes des habitants

Dans l'assemblée, des inquiétudes sont également remontées concernant le devenir des agriculteurs, des routes avec le passage de dizaines de camions supplémentaires chaque jour, et de la tranquillité des habitants. *"On ne vient pas vivre à la campagne pour se retrouver nez à nez avec une usine en ouvrant sa fenêtre."* Et concernant les promesses d'emploi, dont le territoire, chacun le concède, a besoin, *"elles n'engagent que ceux qui y croient"*, répondent les opposants.



Durant la réunion, le collectif a distribué une pétition. Aucune date de prochain rendez-vous n'est encore définie mais ils comptent sur le soutien de tous pour s'opposer aux arrivées de Valame et Fertighy. De son côté, le collectif Mégacanal Non Merci, opposé lui au canal Seine-Nord Europe, prévoit un week-end de mobilisation du 10 au 12 octobre.

Projet FertigHy dans l'Est de la Somme, une deuxième réunion publique agitée

Par Romaric Leurs

vendredi 12 décembre 2025 à 11h14min



Alexis de Bienassis, directeur du développement pour FertigHy, a donné les grandes lignes du calendrier prévisionnel pour la construction de la future usine bas-carbone. -

Dans le cadre de la concertation continue organisée sur le projet FertigHy, une réunion publique de proximité a été organisée à l'attention des habitants du territoire le mardi 2 décembre 2025 à la salle de la mairie de [Hombleux](#).

Ouverte à toutes et à tous, cette réunion s'est tenue en présence de l'équipe FertigHy, du garant de la *Commission nationale du débat public* (CNDP) Jean-Raymond Wattiez, d'un représentant de la DREAL Hauts-de-France (ndlr : le service instructeur sur le dossier) et d'un représentant du bureau d'études TAUW France, en charge notamment de l'étude hydrogéologique.

Objectif ouverture en 2030

Les dirigeants de FertigHy sont revenus sur l'avancée du projet : *“Durant le courant de l'été dernier, nous avons déposé auprès de la DREAL une première mouture d'essai pour que l'organisme avance sur l'instruction du dossier. Et jeudi 27 novembre, nous avons déposé un document plus précis pour que les services de l'État puissent se prononcer.”*

Et ensuite ? ” *L'idée, si tout se passe bien au niveau de l'instruction, c'est que l'on arrive en enquête publique au printemps 2026. On espère avoir les autorisations durant cette même année. Derrière, après la décision finale d'investissement en 2027, il est prévu 3 ans de construction. Cela nous amène à une mise en service en 2030.”*

Des inquiétudes sur la nappe phréatique

FertigHy a confirmé récemment son engagement à réduire de manière significative la consommation d'eau brute. Côté chiffres, le débit initial de 11 400 m³/jour passerait à 6 600 m³/jour, soit une baisse de 42 % de la consommation en eau.

En parallèle, Eric Lefebvre, maire de Hombleux, a montré son inquiétude sur le devenir du niveau des points de forages de l'eau présents à moins de 2 kilomètres du site industriel. *“Sur le terrain, à ma connaissance, on a quand même quatre forages. Est-ce qu'ils ont été pris en compte ?”*

Réponse du bureau d'études : *“Ces forages sont connus. Et l'incidence des forages d'exploitation de FertigHy est de l'ordre de 10 centimètres à moins d'un kilomètre. Plus loin, on est sur quelques centimètres. On est donc sur quelque chose de raisonnable, cela ne va pas assécher les puits...”*

Ce nouveau temps d'échange a permis plus largement de revenir sur les différentes interrogations soulevées autour du projet – enjeux environnementaux, impacts pour les riverains, enjeux agricoles, développement économique, etc. – et d'apporter des réponses aux questions posées.



Projet de canal à grand gabarit Seine-Nord Europe

Enquête publique terminée

OBJECTIFS

- Moderniser et développer le réseau fluvial de la partie française de la liaison européenne Seine-Escaut
- Raccorder le futur terminal méthanier d'EDF prévu à Dunkerque
- Relier les bassins de la Seine et du nord de la France et au-delà, au réseau fluvial européen

CARACTÉRISTIQUES

- Réalisation d'un canal à grand gabarit, d'une longueur de 105 km, entre Janville (au nord de Compiègne dans l'Oise) et le canal Dunkerque-Escaut
- Date de mise en service envisagée : non communiquée

Les chiffres du débat

- **70 réunions publiques**
- **450 avis**

LE CALENDRIER DU PROJET

- **19 mai 2004** : saisine de la CNDP par VNF, porteur du projet (ou « maître d'ouvrage »)
- **7 juillet 2004** : décision d'organiser une concertation recommandée et désignation du garant de la concertation recommandée
- **1er juillet 2004 au 30 avril 2006** : **concertation recommandée**
- **Octobre 2006** : compte rendu du maître d'ouvrage sur les premières étapes de la concertation
- **5 juillet 2006** : conclusions du garant de la concertation présentées devant la CNDP
- **15 janvier 2007 au 15 mars 2007** : **enquête publique**
- **12 septembre 2008** : déclaration d'utilité publique

MAÎTRE

Voies Navigables de France (VNF)

D'OUVRAGE

COÛT

5 milliards d'euros

CONTEXTE

La liaison entre la Seine et l'Escaut est un axe de transport stratégique au sein d'une région économique et industrielle hautement développée, accessible notamment à partir des ports du Havre, de Rouen, de Dunkerque, de Zeebrugge, d'Anvers et de Rotterdam. Retenue parmi les axes prioritaires en Europe, elle bénéficie de la politique de soutien au développement prioritaire des réseaux transeuropéens de transport (RTE-T).

SITE

internet

DU

PROJET

<http://www.seine-nord-europe.com/>

- **2010-2012** : travaux préparatoires
- **19 mai 2011** : signature du protocole d'accord sur la gouvernance et le financement des plateformes multimodales du canal Seine-Nord Europe entre les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Oise et les ports de Paris, Rouen, Le Havre et Dunkerque
- **16 juillet 2014** : réunion de synthèse de la concertation sur le bief de partage d'Allaines à Havrincourt (canal reliant deux vallées en franchissant une crête). Voies navigables de France (VNF) doit remettre à l'Etat un avant-projet sommaire modificatif (APSM) avant la fin de l'année 2014
- **28 janvier 2015**: l'Assemblée nationale donne son feu vert pour la création d'une société de projet spécifique au canal Seine-Nord
- **28 février 2015**: remise du dossier de financement du canal Seine-Nord Europe à la Commission européenne
- **7 octobre 2015 au 20 novembre 2015** : enquête publique complémentaire

Le projet en concertation recommandée : du 1er juillet 2004 au 30 avril 2006

Déroulement et spécificités

Saisie en mai 2004, la Commission nationale du débat public (CNDP) a recommandé d'ouvrir une concertation sur le projet de canal à grand gabarit Seine-Nord Europe. Une personnalité indépendante a été chargée par la CNDP d'en assurer le suivi.

La concertation s'est déroulée du 1er juillet 2004 au 30 avril 2006 mettant en place 70 réunions publiques. Elle s'est déroulée en plusieurs étapes : une phase d'information de juillet 2004 à mars 2005, une première phase de concertation de mars à avril 2005 destinée aux acteurs territoriaux, une seconde phase de concertation de mai à septembre 2005 élargie à la population, et enfin une consultation des collectivités, acteurs socio-économiques, associations et services de l'État (sur les volets techniques et économiques) en novembre-décembre 2005 puis de mars à avril 2006.

VNF a remis à la CNDP le dossier de synthèse des premières étapes de cette concertation en octobre 2005. À la séance du 5 juillet 2006, le garant a souligné le travail approfondi effectué dans les territoires, la qualité de l'information et des réponses fournies par VNF et les services de l'État. Il a précisé que cette concertation avait été menée non comme un exercice imposé mais comme un atout pour l'insertion du projet du point de vue social et territorial.

Garant de la concertation recommandée : Jean-Stéphane DEVISSE, ancien directeur des programmes pour le WWF France

Suites de la concertation recommandée

À l'issue de la concertation, L'enquête publique s'est déroulée du 15 janvier 2007 au 15 mars 2007. La déclaration d'utilité publique est parue au Journal officiel de la République française le 12 septembre 2008.

La phase de dialogue compétitif pour la réalisation du canal a été officiellement lancée le 5 avril 2011. À l'issue du comité consultatif du canal Seine-Nord Europe, qui s'est tenu le 19 mai 2011, les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Oise et les ports de Paris, Rouen, Le Havre et Dunkerque ont signé le protocole d'accord sur la gouvernance et le financement des plateformes multimodales du canal Seine-Nord Europe.

Les travaux préparatoires ont été réalisés entre 2010 et 2012. À leur issue, les travaux de réalisation n'ont pas débutés.

Une nouvelle concertation a été lancée sur le bief de partage d'Allaines à Havrincourt (canal reliant deux vallées en franchissant une crête). Lors de la réunion de synthèse, tenue à Amiens le 16 juillet 2014, le préfet de la région Picardie, coordonnateur du projet Seine-Nord Europe, a rappelé que le gouvernement a décidé des mesures concrètes pour permettre l'avancement du projet de canal Seine-Nord Europe et a demandé à Voies navigables de France (VNF) de lui remettre un avant-projet sommaire modificatif (APSM) avant la fin de l'année 2014.

Le 28 janvier 2015, l'Assemblée nationale a donné son feu vert au gouvernement pour la création d'une société de projet spécifique au canal Seine-Nord. Selon cet amendement de la loi Macron, le gouvernement sera autorisé à prendre par ordonnance, dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la loi, toute mesure relevant du domaine législatif sur la création d'un établissement public.

Le 28 février 2015, les responsables gouvernementaux des transports de France, Wallonie et Flandre se sont réunis à Lens (Pas-de-Calais) pour acter la remise du dossier de financement du canal Seine-Nord Europe à la Commission européenne.

Le 7 octobre 2015, le secrétaire d'État chargé des Transports Alain Vidalies a annoncé le lancement de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des modifications du tracé du canal Seine-Nord Europe et la consultation des collectivités sur la création de la société de projet.

SEANCE DU 7 JUILLET 2004

DÉCISION N° 2004 / 21 / CSNE / 1

PROJET DE CANAL SEINE NORD EUROPE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public,
- vu la lettre de saisine du Président de Voies Navigables de France datée du 18 mai 2004 reçue le 19 mai 2004 et le dossier joint,

- après en avoir délibéré,
- à la majorité de ses membres présents ou représentés,

- considérant que le projet envisagé, qui assurerait la continuité des liaisons à grand gabarit entre le réseau fluvial français et le réseau du Nord de l'Europe, présente un intérêt national et européen,
- considérant que l'importance du projet, de ses enjeux et de ses impacts implique que la participation du public soit assurée tout au long de son élaboration,
- considérant cependant que la concertation organisée depuis Novembre 1993 dans le cadre de la circulaire du 15 décembre 1992 (dite "circulaire bianco") a été menée de façon continue et approfondie aux diverses étapes d'avancement du projet et qu'elle a permis de traiter de son opportunité en tenant compte de ses différents enjeux fonctionnels, territoriaux et environnementaux,
- considérant que ce projet est inscrit :
 - au schéma directeur des voies navigables d'Avril 1985,
 - dans les schémas multimodaux de services collectifs de transport de voyageurs et de marchandises approuvés par décret du 18 Avril 2002,
 - parmi les projets prioritaires retenus par le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 18 Décembre 2003,
 - comme projet prioritaire européen au titre du réseau transeuropéen de transport (Décembre 2003, Avril 2004),
- considérant la décision ministérielle du 4 Mars 2002 retenant le "fuseau N3" pour le tracé du canal, qui ne vaut pas "mention au Journal Officiel ou publication régulière" au sens de l'article 17-2° du décret du 22 Octobre 2002, mais a arrêté les caractéristiques principales du projet,
- considérant enfin la lettre ministérielle du 22 Avril 2004 demandant au Président de Voies Navigables de France "d'engager dès que possible les études d'avant projet",

DÉCIDE :

Article 1 :

Il n'y a pas lieu d'organiser un débat public sur le projet de canal Seine-Nord Europe.

Article 2 :

Il est recommandé à Voies Navigables de France, maître d'ouvrage, de mener sous l'autorité du Préfet coordonnateur une concertation selon les orientations suivantes :

- les modalités d'organisation de cette concertation devront assurer une information complète et claire du public et lui permettre, notamment à l'occasion de réunions publiques, de s'exprimer sur les enjeux, les caractéristiques, le financement et les impacts du projet,

- la concertation portera à la fois sur des questions de portée générale (notamment sur les conséquences possibles en termes de flux économiques du projet sur les activités du bassin de la Seine - de la région parisienne à l'embouchure - et des ports français de la Manche - Mer du Nord) et sur des problèmes plus localisés (desserte de Cambrai, devenir du canal du Nord, incidence sur les crues de la Somme et de l'Oise),

- sur ces différents points, les études complémentaires demandées par les Ministres devront alimenter la concertation ; dans ce but, à défaut que les résultats définitifs soient disponibles en temps utile, des rapports d'étape seront rendus publics.

Article 3 :

VNF arrêtera en fonction de ces orientations les modalités précises et le calendrier de la concertation et en informera la CNDP.

Article 4 :

M. DEVISSE est chargé de suivre cette concertation pour le compte de la commission nationale.

Le Président



Yves MANSILLON

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France

+33 1 40 81 12 63 -  contact@debatpublic.fr debatpublic.fr